



Ordre du jour CONSEIL SYNDICAL

Date : Mardi 20 octobre 2009
Heure et Salles: 09h00 à 17h00 Salle M-415 Pavillon Roger-Gaudry

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux (reporté)
3. Affaires découlant
 - Dossiers des retraités qui sont rappelés à revenir travailler à l'Université, nombre de retraités rappelés en remplacement sur des postes (plainte à la Commission d'accès à l'information).
4. Candidatures à entériner
 - Jolene Martinez au Comité jeunes
 - Nicolas Dorval au Comité triangle rose
5. Élection de délégation
 - Congrès du Regroupement des Syndicalistes à la Retraite (RSR) les 22 et 23 octobre 2009

Compte tenu du thème du congrès (Le pont entre les générations), le Bureau syndical propose une délégation de 4 personnes, soit deux (2) jeunes (35 ans et moins) et deux (2) membres ayant déjà signé leur retraite.
6. Rapport du trésorier et présentation des états financiers 2008-2009
7. Rapport NBI
8. Rapport du Bureau syndical
 - Rapport du vice-président à la mobilisation et à l'information
 - Collectif de relance de l'Université de Montréal (CRU)
 - Dossier informations confidentielles site web
 - Cours Mon syndicat
 - Comité d'orientation pour le chantier des finances
 - Réorganisation au SIUM
 - Gouvernance
 - Course au rectorat
 - Mesures incitatives de départ à la retraite
 - Assemblée annuelle du RRUM
 - PGI
 - Urgence-emploi aux Services alimentaires
9. Rapport des comités
 - Griefs
 - Équité salariale
 - Santé et sécurité

- **Évaluation**
- **Jeunes**
- **Perfectionnement**

10. Rapports d'activités

- **Congrès du SCFP National du 5 au 9 octobre**
- **22^e conférence annuelle des délégués sociaux**
- **Camp de formation des jeunes**

11. Rapport des délégués

12. Clôture

Vous devez aviser votre supérieur immédiat, en général 2 jours ouvrables avant la date de la réunion en remplissant le formulaire PERD-10 sous la clause 7.07. Si vous avez des problèmes de libération, nous vous demandons de communiquer avec nous. Afin de simplifier la vérification des absences syndicales nous vous demandons d'apporter au conseil une photocopie de votre formulaire d'absence, qu'il soit signé ou non par votre gestionnaire, et de le déposer près de la feuille de présence.

*** Il est obligatoire de confirmer votre présence au moins 24 heures à l'avance si vous désirez un lunch. Un coupon d'une valeur de 10\$ à la cafétéria vous sera remis.**